

N.R. ECO-CONSOMMATEURS

Parcours environnement

OBJECTIF :

Soutenir les entreprises artisanales et les aider à être des acteurs responsables de leur environnement

Identifier, valoriser et consolider vos bonnes pratiques en matières d'économies d'énergie

Vous aider à les mettre en oeuvre.

PUBLIC CONCERNE :

Toutes entreprises artisanales

PRESTATIONS :

Vous bénéficierez :

Le diagnostic

Une ½ journée au sein de votre entreprise avec un spécialiste environnement de la CMA

- Analyse de vos factures énergétiques
- Recherche de vos points forts et des améliorations possibles
- Première réflexion sur vos économies et votre maîtrise d'énergie

La formation (2 journées au choix)

- Diminuer ses impacts sur l'environnement
- Motiver et impliquer ses salariés autour du développement durable
- Trouver des réponses aux problématiques propres à l'artisanat

La proposition personnalisée (3 jours d'expertises)

- Intervention d'un bureau d'étude et préconisation
- Suivi de votre projet
- Modernisation de votre outil de production

L'entreprise peut également bénéficier d'une aide **de la Région ou du Département** à la modernisation –**AMI** - sous forme de subvention correspondant à 30 % de l'investissement et ce quelque soit son lieu d'implantation dans le Vaucluse. Le seuil d'investissement minimum étant de 6 000 €. Le plafond d'investissement pris en charge est de 30 500 € (soit une subvention de 9 150 € au maximum)

De plus, sur certaines communes l'entreprise pourra également solliciter une subvention de 30 % sur les investissements à venir au titre du **FEDER subvention européenne**...ce qui signifie que certaines entreprises peuvent avoir jusqu'à 60 % de subvention.

Participation financière : nous consulter

Les formations sont entièrement prises en charge par le FAF. Le conseil est pris en charge à 80% par le Conseil Régional de PACA (reste 20 % à la charge de l'entreprise) soit un coût résiduel de 660 euros pour l'entreprise. – Le Conseil Général de Vaucluse apportera sa contribution à cette participation : donc ce coût est un coût maximum.

Cette opération est susceptible de générer des subventions à l'investissement.

Contact

Service économique

Claire CORNU : 04 90 80 65 61

Fax : 04 90 80 65 66 – agent.eco@cm-avignon.fr